

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 février 2021

À 20h30 Salle Polyvalente de BRILLEVAST

Le 26 février 2021 à 20h30, salle Polyvalente de BRILLEVAST,
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de
Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : Arnaud FLAMBARD

Membres présents : G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR - Y. AUVRAY – J. PLOTIN –
J.M INGOUF – D. DESCAMPS – A. FLAMBARD - M. BAZIRE – Ch. BESNARD – S. MAUDUIT

Absent : N. LETASSEY

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2021
- Présentation du Budget Primitif 2021
- Bilan énergétique 2020 (consommation électrique des bâtiments communaux, éclairage public)
- Affaires et Questions Diverses

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29/01/2021

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 29/01/2021 est adopté à l'unanimité.

2 – Présentation du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire remet à chacun des Conseillers un exemplaire du Budget Primitif 2021 et se propose de le commenter sachant qu'il sera soumis au vote lors du Conseil Municipal du vendredi 12 mars 2021 à 18h00 en présence de Monsieur LE SERRE – Comptable Public Trésorerie de QUETTEHOU.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	212 683,25	Produits services, domaine	800,00
Charges de Personnel	10 100,00	Impôts et Taxes	82 000,00
Autres charges de gestion courante	58 600,00	Dotations et participations	59 428,00
Charges Financières	2 500,00	Autres produits de gestion courante	7 800,00
Dotations amortissements - provisions	5 200,00	Produits financiers	3,00
Atténuation de produits	22 000,00	Produits exceptionnels	148,47
Dépenses imprévues	12 000,75	Excédent de fonctionnement reporté	220 620,53
Virement à la section investissement	47 716,00		
TOTAL DES DEPENSES	370 800,00	TOTAL DES RECETTES	370 800,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Capital des emprunts	30 993,42	Excédents de fonctionnement capitalisés	33 996,58
Dépôts et cautionnements reçus	350,00	Autofinancement	47 716,00
Dépenses imprévues	1 000,00	Dépôts et cautionnements reçus	350,00
Aménagement Chemin de la Mer	7 400,00	FCTVA	5 977,42
Attribution de compensation (CAC)	6 000,00	Taxe d'aménagement	1 000,00
Aménagement Route des Criquettes	58 200,00	Amortissements	5 200,00
Aménagement Route de l'Eau Grenou	3 750,00	Emprunt réalisé auprès de la CE	50 000,00
Vitrail nord-est sacristie	1 450,00		
Création site Internet	1 100,00		
Solde d'exécution négatif reporté N-1	33 996,58		
TOTAL DES DEPENSES	144 240,00	TOTAL DES RECETTES	144 240,00

En vert : les investissements 2021

Afin de réaliser les travaux de voirie prévus au budget primitif 2021, le Conseil Municipal décide de solliciter un emprunt de 50 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Normandie.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant emprunté : 50 000 euros
- Durée : 7 ans
- Taux fixe proportionnel : 0,40 %
- Périodicité : échéance constante trimestrielle
- Commission d'engagement : 100 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de cet emprunt.

3 – Bilan énergétique 2020

Réalisé et présenté par M. Yannick AUVRAY. Cette étude concerne la consommation électrique des bâtiments communaux et l'éclairage public. Chaque Conseiller se voit remettre le résultat de cette étude.

ECLAIRAGE PUBLIC			
Coût 2020 annuel	878,92	Estimatif annuel après pose horloge astronomique	297,47
Coût 2020 mensuel	73,24	Estimatif mensuel	24,79
Soit un gain annuel de 581,45 (mensuel 48,45)			

OBSERVATIONS : prévoir la pose d'un compteur LINKY place de la Mairie sur le poteau électrique situé à hauteur des boîtes aux lettres.

EGLISE	
Coût 2020 annuel	194,33
Coût 2020 mensuel	16,19

OBSERVATIONS : la puissance installée actuellement est de 9KVA. 3KVA pourrait suffire mais il nous faudra vérifier préalablement la puissance nécessaire au fonctionnement du système de gestion des cloches.

LOCAUX TECHNIQUES	
Coût 2020 annuel	173,20
Coût 2020 mensuel	14,43

OBSERVATIONS : la puissance installée actuellement est de 9KVA. 3KVA suffirait. Prévoir une demande de changement d'abonnement.

SALLE POLYVALENTE	
Coût 2020 annuel	3 129,96
Coût 2020 mensuel	260,83

OBSERVATIONS : la puissance installée actuellement est de 12KVA. Cette consommation excessive est liée à un manque de régulation du chauffage auquel il faudra remédier le plus rapidement possible. L'éclairage devra également être revu pour le passer en leds. Nécessité également de remplacer les blocs d'ambiance et blocs d'évacuation.

MAIRIE	
Coût 2020 annuel	1 434,41
Coût 2020 mensuel	119,53

OBSERVATIONS : la puissance installée actuellement est de 06KVA. Après vérification, le logement situé au-dessus de la Mairie possède son propre compteur LINKY. Hormis l'éclairage (qu'il faudra passer en leds) et l'informatique, il n'y a qu'un seul radiateur électrique. Il est là aussi nécessaire d'envisager des modifications.

En résumé, il est nécessaire de faire un point précis sur les actions à entreprendre sachant que cette étude nous montre qu'il est possible de réduire de moitié le coût de notre consommation électrique.

La consommation de la Salle Saint-Jean n'est pas ici répertoriée car jusqu'à très récemment c'est la Compagnie du Pas-du-Diable qui en assurait le financement. La Commune a repris à sa charge le compteur puisque c'est un bâtiment communal.

4 – Affaires et Questions diverses

- 3 demandes de subvention : Association Parlons Pipi Sans Tabou, Association Prévention Routière de la Manche et Le Panier du Val-de-Saire : le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite.
- Salle polyvalente : l'état d'urgence sanitaire ayant été prolongé jusqu'au 01 juin 2021, la fermeture de la Salle Polyvalente est reconduite jusqu'à cette date (cf. Arrêté n° 3-2021).
- Déplacement de l'arrêt de bus : bien que les premières démarches avec le Cotentin, qui datent de septembre 2020, pouvaient être considérées comme prometteuses, les derniers échanges nous

obligent « à tempérer nos ardeurs ». M. le Maire a pu de nouveau évoquer ce sujet le 16 février avec le Président MARGUERITTE ainsi qu'avec le Directeur Financier, puis courant semaine 8 avec le Directeur des Transports M. PHILIPPOT. Nous sommes en attente d'un courrier du Cotentin qui fera le point sur cette affaire.

- Boîte à livres : M. Daniel DESCAMPS se propose d'étudier la possibilité de faire installer sur la Commune une Boîte à Livres. Vérifier les consignes sanitaires pour le prêt des livres. Le Conseil émet un avis favorable sur le principe. A suivre.
- Les produits pour la lutte contre les nuisibles (rats/souris) : ils devraient nous être livrés autour du 01 mars. Nous communiquerons via des flyers qui seront distribués dans chaque boîte aux lettres. Une publication sera également mise en ligne sur Panneau Pocket.
- Le Centre des Impôts Fonciers de CHERBOURG nous invite à réunir la Commission Communale des Impôts Directs avant le 01 mai 2021 tout en précisant que l'Administration Fiscale ne participera pas à la réunion mais se propose de répondre à nos questions. Les listes présentant les nouvelles évaluations (dites listes 41) seront disponibles en téléchargement. Il est possible d'interroger le CDIF de CHERBOURG en prenant un rendez-vous téléphonique par courriel. Nous devons les informer de la date de réunion et retourner les bordereaux 6674 bâti et 6674 non bâti signés et annotés des observations de la commission.
- Projet Clos Boissy : M. le Maire informe le Conseil qu'il a adressé le 19 février un courriel à l'attention de Me GODEY lui demandant de reprendre contact pour tenter de faire avancer ce dossier (notamment pour le titre de propriété de la parcelle communale). Dans ce courriel, il attire l'attention de Me GODEY sur le fait qu'au cours d'un prochain Conseil Municipal (dont la date n'est pas arrêté à ce jour) il sera probablement amené à statuer sur la poursuite ou non de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire de séance

M. Arnaud FLAMBARD